Ressources externes et communautaires

Prothèses capillaires, foulards et turbans

ADDITION CHEVEUX PLUS
4929, rue Jarry est, Montréal
Tél. : 514 326-4828

CHÂTEAU CAPILLAIRE INC.
50, boulevard de Maisonneuve ouest #304, Montréal
Tél. : 514 939-2243

ÉLÉGANTE FORME
4226, boulevard Saint Jean #201, Dollard-Des Ormeaux
Tél. : 514 620-4040
www.eleganteforme.com

HAYA KOVA
6900, boulevard Décarie, Montréal
Tél. : 514 731-4383
www.hayakova.com

HARMONIE
350, boulevard Jean Talon est #3, Montréal
Tél. : 514 277-1047

LA BAIE
7895, boulevard Les Galeries D'Anjou, Montréal
Tél.: 514 353-3300

LA CLINIQUE CAPILLAIRE
2070, rue Crescent, Montréal
Tél. : 514 848-6185
www.lacliniquecapillaire.com

LES JUMELLES
1318, rue Belanger est, Montréal
Tél. : 514 270-3272
www.lesjumelles.com

MAISON ANDRÉ MARCHAND
4880, rue Saint Denis, Montréal
Tél. : 514 843-5823

ORLY'S CREATION
6781, rue Darlington, Montréal
Tél. : 514 733-6388

CENTRE CAPILLAIRE FRANCE GODARD
398, chemin de la Grande Côte, Saint-Eustache
Tél. : 450 473-8320
www.centrecapillairefrancegodard.com

ÉVOLUTION CAPILLAIRE
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Tél. : 514 636-6555
www.evolutioncapillaire.com

LE HAIR SHOPPE
4929, rue Jarry est # 205, Montréal
Tél. : 514 978-2800

LES ANGES DE LA COIFFURE
8289, boulevard Langelier, Saint-Léonard
Tél. : 514 360-8289
lesangesdelacoiffure.ca

Prothèses mammaires, soutien-gorges et maillots de bains

Depuis novembre 1991, l'assurance maladie offre une aide de 200 $ tous les deux ans pour les prothèses mammaires post-mastectomie. Suite à la première demande, les bénéficiaires reçoivent la somme automatiquement chaque année à la date correspondante à leur premier achat. Pour recevoir un formulaire d'application, contacter de Montréal le 514 864-3411 ou le 1 800 561-9749 ailleurs au Québec. Une prothèse temporaire peut être obtenue gratuitement de la Société Canadienne du Cancer au 514 255-5151

AU SEIN DE LA BEAUTÉ
994, rue Du Portage, Greenfield Park
Tél. : 514 792-6143
www.auseindelabeaute.com
(Prothèses mammaires, soutien-gorge
Sur rendez-vous seulement)

BELLA FORMA
375, Terrasse Louis Basile Pigeon, Lachine
Tél. : 514 639-5696
www.bellaforma.ca
(Prothèses mammaires, soutien-gorge
Sur rendez-vous seulement
Service à domicile possible)

BOUTIQUE ANNE MARIE
6648, rue Saint Hubert, Montréal
Tél. : 514 273-5503
(Prothèses mammaires, soutien-gorge
Sur rendez-vous seulement)

CENTRE STOMO-PHLEBO DE MONTRÉAL
3545, rue Berri, Montréal
Tél. : 514 849-7573
www.stomophlebo.com
(Prothèses mammaires, soutien-gorge
Sur rendez-vous seulement)

ÉLÉGANTE FORME
4226, boulevard Saint Jean #201, Dollard-Des Ormeaux
Tél. : 514 620-4040
www.eleganteforme.com
(Prothèses mammaires, maillots de bain, perruques
ajustement de prothèse post chirurgie)

BOUTIQUE GABY CORSETIÈRE
825, rue Saint Laurent ouest, Longueuil
Tél. : 450 677-8838
www.gabyinc.com
(Prothèses mammaires, soutien-gorges, maillots de bain).
Sur rendez-vous)

ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS MCL
985, boulevard Curé Poirier ouest, Longueuil
Tél. : 450 442-4111
(Prothèses mammaires, maillots de bain, soutien-gorge)

MEDICUS
5050, boulevard Saint Laurent, Montréal
Tél. : 514 276-3691
(Prothèses mammaires. Préférable avec rendez-vous)

J SLAWNER ORTHO
5713, chemin de la Côte-des-Neiges #1702, Montréal
Tél.: 514 731-3378
www.slawner.com
(Prothèses mammaires, soutien-gorge)

STUDIO EQUILIBRA
101-F, boulevard de la Concorde, Laval
Tél. : 450 975-0707
www.studioequibibra.com
(Prothèses mammaires)

Centres de bien-être

CENTRE HOSPITALIER DE ST MARY
3860, avenue Lacombe, Montréal
Tél. : 514 345-3511
Pour toute la durée de vos traitements actifs, vous avez accès aux services d'une massothérapeute et d'une musicothérapeute. Demandez à l'un de nos professionnels des informations par rapport à ces services.

CANSUPPORT DES CÈDRES, HÔPITAL ROYAL VICTORIA
687, avenue des Pins ouest, salle A2.44, Montréal
Tél. : 514 934-1934 poste 31666

CANSUPPORT DES CÈDRES, HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL
1650, avenue Cedar, salle A7.116, Montréal
Tél. : 514 934-1934 poste 42314
www.cansupport.ca

Activités offertes dans les deux centres mentionnés ci-haut (calendrier mensuel d'activités disponible) :
- Art-thérapie
- Yoga
- Massage thérapeutique
- Méditation/Relaxation
- Reiki
- Classe d'exercice
- Groupe de support
- Groupe de support pour jeunes adultes
- Groupe de support post- traitement

CENTRE DE BIEN-ÊTRE L'ESPOIR, C'EST LA VIE HGJ
4635, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal
Tél. : 514 340-3616
www.hopeandcope.ca/fr

Activités offertes (calendrier mensuel d'activités disponible, changement aux deux mois, inscription nécessaire) :
- Belle et bien dans sa peau
- Réhabilitation et exercice
- Groupes de support
- Soirée d'exercice pour jeunes adultes
- Bijou 101
- Atelier par le rire
- Vous pensez que vous savez danser?
- Relaxation
- Méditation
- Yoga
- Qi gong
- Tai chi
- Danse

LE CENTRE DE BIEN-ÊTRE DE L'OUEST-DE-L' ÎLE
489, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield
Tél. : 514 695- 9355
www.wicwc.org

Activités offertes (calendrier mensuel d'activités, inscription nécessaire) :
- Expression par l'art
- Demandez à votre infirmière
- La vie après le cancer
- Groupe de support pour les proches aidants
- Exercice /Entraineur personnel
- Atelier de mosaïque
- Thérapie d'énergie intégrée
- Écriture journalistique
- Yoga
- Programme de mentorat
- Groupe de support par les pairs
- Réflexologie
- Groupe de marche
- Méditation
- Qi gong
- Reiki
- Toucher thérapeutique
- Club de jardinage

SEFACS (FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER DU SEIN)
Tél. : 514 871-1717 poste 227
Activités offertes (inscription obligatoire) :
- Thérapie par l'art
- Yoga-Méditation

Bibliothèque et documentation

CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY
3860, avenue Lacombe, Montréal
Tél. : 514 345-3511
Bibliothèque située au 1er étage de l'hôpital
On retrouve également quelques livres spécialisés au 3e étage au Centre de jour de cancérologie

CANSUPPORT DES CÈDRES
Les livres sont disponibles pour tous les patients atteints de cancer dans les deux centres, il suffit de se présenter.

CENTRE DE BIEN-ÊTRE L'ESPOIR, C'EST LA VIE HGJ
Les livres et dvd sont disponibles pour tous les patients atteints de cancer. Inscription nécessaire.

LE CENTRE DE BIEN-ÊTRE DE L'OUEST-DE-L' ÎLE
Les livres sont disponibles pour tous les patients atteints de cancer. Inscription nécessaire.

Centres d'abandon du tabagisme

CSSS DE L'OUEST-DE-L' ÎLE
Tél. : 514 626-2572 poste 4463

CSSS DE DORVAL-LACHINE-LASALLE
Tél. : 514 364-2572 poste 22240
Ou 514 639-0660 poste 80385

CSSS DU SUD-OUEST-VERDUN
Tél. : 514 766-0546 poste 4891
CSSS CAVENDISH

Tél. : 514 484-7878 poste 3068

CSSS DE LA MONTAGNE
Tél. : 514 273-9591 poste 6325 ou 514 731-8531 poste 2850 ou 514 934-0354 poste 7399

CSSS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE-ST. LAURENT
Tél. : 514 331-2572 poste 4455

CSSS D'AHUNTSIC ET MONTRÉAL-NORD
Tél. : 514 384-2000 poste 7324

CSSS DU CŒUR-DE-L'ÎLE
Tél. : 514 376-2233

CSSS DE SAINT-LÉONARD ET SAINT-MICHEL
Tél. : 514 328-3460 poste 1260

Services offerts :
- Support individuel pour vous aider à réduire les symptômes reliés à l'arrêt du tabagisme, gestion du stress, prévention reliée à la prise de poids.
- Session de support de groupe
- Ligne de support : 1 866 527-7383

CENTRE DE STOMIE PREMIER
5887, chemin de la Côte-des-Neiges
Tél. : 514 940-9666 ou 514 735-2922
Statlocks et tubes de néphrotomie disponibles

Groupes de support

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER
2075, rue de Champlain, Montréal
Tél. : 514 527-2194
www.fqc.ca
Ligne Info cancer : 1 800 363-0063
(lundi à vendredi de 9 h à 17 h)
Hébergement pour les personnes recevant des traitements contre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
Tél : 1 888 939-3333 (lundi à vendredi de 9 h à 18 h)
www.cancer.ca

L'ESPRIT - CENTRE DE RÉHABILITATION POUR LE CANCER
Tél. : 514 483-1213
www.rehab.ca

Comment trouver un médecin de famille

Si vous êtes traité pour un cancer et vous n'avez pas de médecin de famille, vous pouvez vous inscrire au **Guichet d'accès pour les clientèles orphelines (GACO)**, c'est une liste d'attente pour les patients qui veulent un médecin de famille. Vous serez considéré comme patient vulnérable et votre demande sera donc prioritaire.

Pour vous inscrire via internet :

- **Étape 1** : Allez sur le site : http://www.sante.gouv.qc.ca/ et cliquez sur **Trouver une ressource**

- **Étape 2** : Cliquez sur **Inscription auprès d'un médecin de famille.**

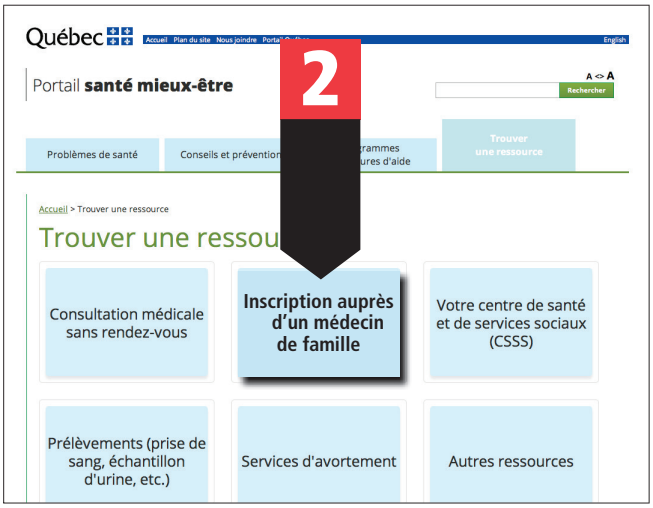

- **Étape 3** : Sur la page « Inscription auprès d'un médecin de famille » suivez les instructions en cliquant sur **vous inscrire sur la liste d'attente de votre CSSS.**

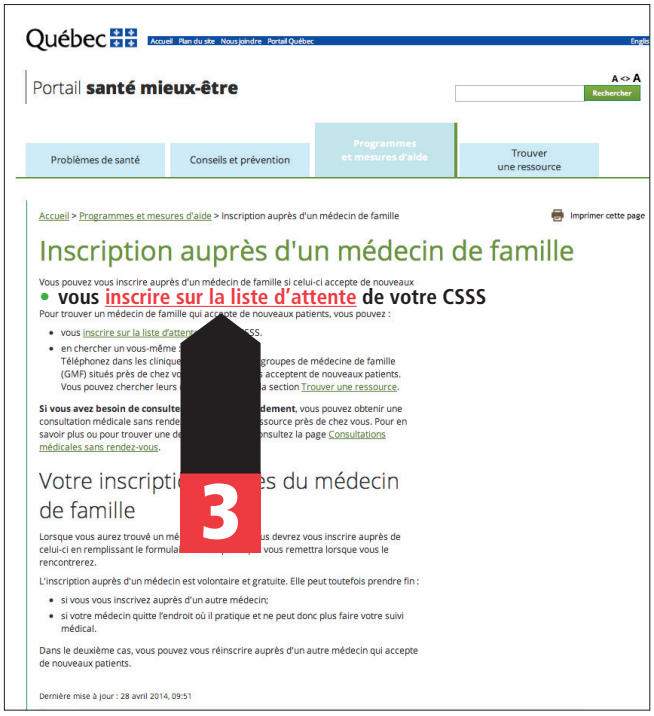

- **Étape 4 :** Il faut déterminer le CSSS de votre région. Sur la page « Inscription sur la liste d'attente de votre CSSS pour avoir accès à un médecin de famille » cliquez sur : **Trouver les coordonnées du guichet d'accès de votre CSSS.** Vous devez connaître votre code postal.

  Vous pouvez ensuite vous inscrire sur la liste d'attente de votre CSSS auprès de votre guichet d'accès par téléphone ou par Internet (si disponible) en suivant les instructions.

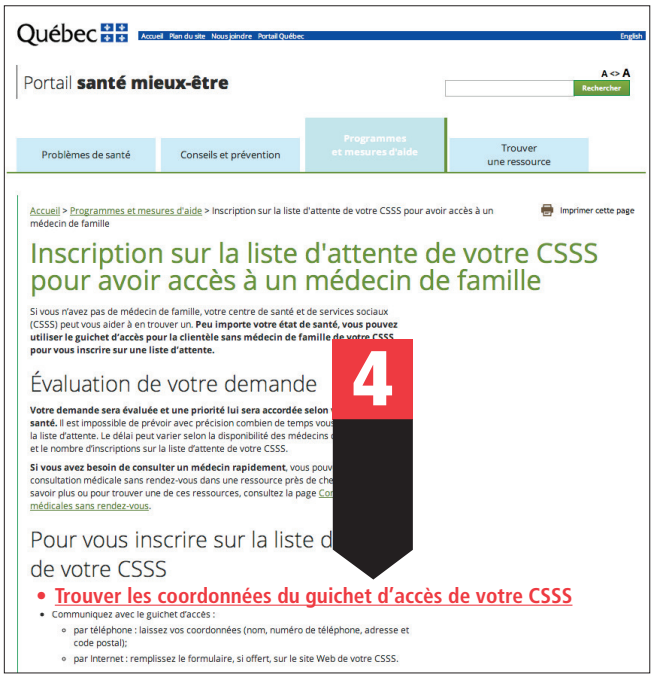

- **Étape 5 :** **Une infirmière vous rappellera** dans quelques jours à quelques semaines pour compléter votre inscription. Elle dressera un bilan de santé de façon à déterminer votre priorité (P1 à P5) et votre vulnérabilité en fonction de plusieurs critères bien définis.

Pour vous inscrire en personne ou par téléphone :

Si vous n'avez pas accès à Internet, téléphonez à votre CLSC afin de trouver votre CSSS et demandez le numéro de téléphone pour vous inscrire sur la liste d'Inscription auprès d'un médecin de famille. Vous pouvez également vous rendre à votre CLSC et demander le formulaire d'Inscription auprès d'un médecin de famille.

Une fois le formulaire rempli, une infirmière vous rappellera dans quelques jours à quelques semaines pour compléter votre inscription. Elle dressera un bilan de santé de façon à déterminer votre priorité (P1 à P5) et votre vulnérabilité en fonction de plusieurs critères bien définis.

Ressources financières

Si vous êtes dans l'incapacité de travailler pour cause de maladie, vous pourriez être admissible à recevoir des prestations de la part des ressources ci-après. Les conditions d'admissibilité peuvent varier, mais sont généralement définies en fonction du diagnostic du patient, et/ou de ses besoins financiers. De plus, si vous avez des questions concernant vos besoins financiers, vous pouvez également contacter la travailleuse sociale du Programme de cancérologie.

Remplacement du revenu

ASSURANCE-INVALIDITÉ
L'assurance invalidité peut faire partie des avantages sociaux fournis par votre employeur ou vous pouvez être protégé par un contrat d'assurance auquel vous avez souscrit personnellement. Cette protection prévoit le remplacement partiel de votre revenu normal en cas de maladie grave ou d'invalidité. Les conditions de la protection peuvent varier. Si votre assurance invalidité est fournie par votre employeur ou que vous êtes assuré en vertu du régime de votre conjoint, adressez-vous au service des ressources humaines ou du personnel pour obtenir tous les détails dont vous avez besoin au sujet de la protection. Si vous n'êtes toujours pas certain de ce qui est couvert et de la durée de la protection, demandez des précisions à l'assureur.

Si vous avez une assurance invalidité personnelle, lisez attentivement le contrat d'assurance. Si quelque chose n'est pas clair, renseignez-vous auprès du représentant qui vous a vendu la police d'assurance.

AUTRE PROTECTION D'ASSURANCE
Faites le tour des contrats d'assurance auxquels vous avez souscrits ou téléphonez à votre représentant pour vérifier si vous avez acheté d'autres protections, par exemple une assurance contre les maladies graves ou une assurance visant les soins de longue durée. Votre représentant peut vous aider à vérifier si vous avez droit à des prestations.

Prestations de maladie de l'assurance-emploi

L'assurance-emploi prévoit jusqu'à 15 semaines de prestations de maladie aux personnes ayant participé au programme d'assurance-emploi, et dans l'incapacité de travailler pour cause de maladie.

En général, pour avoir droit aux prestations de maladie, **vous devez avoir accumulé 600 heures d'emploi assurables au cours des 52 dernières semaines et vous devez prouver que votre revenu a diminué d'au moins 40%.**

Pour que l'assurance-emploi puisse déterminer si vous avez droit à des prestations de maladie, vous devez fournir :

- un certificat médical
- un formulaire de demande
- un relevé d'emploi de chacun des employeurs pour qui vous avez travaillé au cours des 52 dernières semaines ou depuis le début de la dernière période pendant laquelle vous avez reçu des prestations (selon la plus courte de ces deux périodes)

Votre employeur doit vous remettre un relevé d'emploi dans les cinq jours suivant votre demande. Si au bout de quatre semaines, vous n'avez pas réussi à obtenir les documents dont vous avez besoin, vous pouvez présenter votre demande de prestation en fournissant vos talons de paie ou vos feuillets T4 pour prouver vos antécédents de travail.

Vous pourriez être également admissible aux prestations de maladie si vous êtes un travailleur autonome et que vous participez au programme d'assurance-emploi.

Pour plus d'information:
Service Canada
Ligne sans frais : 1 800 206-7218
Site web : www.servicecanada.gc.ca

Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale

Le gouvernement provincial offre deux programmes d'aide financière de dernier recours : le Programme d'Aide financière de dernier recours et le Programme de Solidarité Sociale.

L'aide financière de dernier recours fournit une aide financière de dernier recours aux personnes et aux familles à faible revenu ne présentant pas de contraintes sévères à l'emploi.

Le programme de solidarité sociale fournit une aide financière aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi et qui peuvent difficilement subvenir à leurs besoins (rapport médical requis).

Pour être admissible aux prestations de solidarité sociale, vous devez :

- fournir un rapport médical de votre médecin attestant que votre état de santé physique ou psychologique est compromis de manière significative et le sera de manière permanente ou pour une période indéterminée,
- détenir un profil socioprofessionnel caractérisé par un faible niveau de scolarisation et aucune expérience de travail, qui attestent que vous ou votre conjoint présentez des contraintes sévères à l'emploi.

Pour être admissible à ces programmes d'aide financière, vous devez remplir les conditions d'admissibilité prévues par la Loi sur l'Aide aux personnes et aux familles et le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Il est à noter que vous devez prouver que vos biens (argent, propriétés, avoirs, avantages et revenus) sont inférieurs ou égaux aux montants prévus par le Règlement.

Si vous êtes admissible à ces programmes, vous pouvez également demander à recevoir des prestations spéciales pour couvrir des besoins spécifiques non pris en compte par les prestations de base, tels que les médicaments d'ordonnance.

Pour vérifier si vous pourriez être admissible, vous pouvez effectuer une première évaluation en ligne à l'adresse suivante :

https://www.simulateur.gouv.qc.ca/perseus/surveys/1779059950/accueil.htm

Pour plus d'informations :
Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale
Téléphone: 514 873-4000
Ligne sans frais: 1 877 767-8773

Régie des rentes du Québec (RRQ)

La Régie des rentes du Québec (RRQ) verse des prestations mensuelles à un cotisant frappé d'invalidité ou qui prend sa retraite. Lorsqu'un cotisant décède, la RRQ paie aussi des prestations à ses survivants. Pour que la Régie vous déclare invalide, votre invalidité doit être grave et permanente.

Autrement dit, vous devez être incapable, en raison de votre état de santé, d'exercer régulièrement un emploi à forte rémunération.

Pour avoir droit à une rente d'invalidité, vous devez :
- avoir moins de 65 ans
- avoir cotisé au régime de rentes du Québec pendant au moins 2 des 3 dernières années de votrepériode de cotisation, au moins 5 des 10 dernières années de votre période de cotisation ou au moins la moitié des années de votre période de cotisation, avec un minimum de 2 ans
- être atteint d'une invadilité grave et permanente reconnue par la RRQ

Pour plus d'informations :
Régie des rentes du Québec
Ville de Québec : 418 643-5185
Montréal : 514 873-2433
Ligne sans frais : 1 800 463-5185
Site web : www.rrq.gouv.qc.ca

L'assurance médicaments

Au Québec, tous doivent être couverts par une assurance médicaments, c'est la loi. Deux types de régimes d'assurances offrent cette protection; le régime public administré par la Régie d'assurance-maladie du Québec (RAMQ) et les régimes privés.

Si vous êtes assurés par :

La RAMQ	Votre assurance couvre une liste régulière de médicaments obtenus sur ordonnance au Québec
	Il existe aussi une liste de médicaments d'exception nécessitant une prescription et une autorisation de paiement selon des critères établis par la RAMQ.
Une assurance privée	Votre assurance doit au moins couvrir les médicaments de la liste régulière de la RAMQ. Une autorisation pourrait être nécessaire selon l'assureur.

Il existe un montant annuel maximal qu'une personne doit payer par année (du 1er janvier au 31 décembre). Ainsi, pour 2013-2014, si vous êtes assurés par :

La RAMQ	Vous paierez un maximum de 82,66 $ par mois pour un total de 992 $ par année, incluant les médicaments pour d'autres maladies.
Une assurance privée	La franchise est généralement annuelle. À partir du moment où la contribution annuelle atteint 992 $, l'assureur a l'obligation de rembourser les médicaments à 100% et ce, jusqu'à la fin de l'année.

De plus, certains de vos médicaments prescrits peuvent être dispendieux. N'hésitez pas à demander à votre pharmacienne ou infirmière s'il existe un programme de soutien au patient pour ce médicament.

Autres sources d'aide financière

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

La Société canadienne du cancer offre aux personnes ayant un faible revenu et atteintes du cancer, une allocation annuelle pour le transport, du domicile au lieu de traitement (radiothérapie, chimiothérapie ou chirurgie). Les critères d'admissibilité au programme pour l'année 2014 sont :

Statut	Revenu annuel brut
Personne (seule)	Inférieur à 23 646 $
Unité familiale * / 2 personnes	Inférieur à 29 440 $
Unité familiale / 3 personnes	Inférieur à 36 193 $
Unité familiale / 4 personnes	Inférieur à 43 942 $
Unité familiale / 5 personnes	Inférieur à 49 839 $
Unité familiale /6 personnes	Inférieur à 56 209 $
Unité familiale / 7 personnes	Inférieur à 62 581 $

* **Unité familiale :** fait partie de l'unité familiale, toute personne qui réside de façon permanente à la même adresse que la personne atteinte du cancer.

La Société canadienne du cancer couvre également les coûts suivants :
- Matériel pour stomies temporaires (550 $ / an)
- Traitements lymphœdème (300 $ / an)
- Matériel pour l'incontinence (200 $ / an)
- Soutien-gorge spécial pour mastectomie (100 $ / an).

Pour plus d'informations :
Société canadienne du Cancer
Téléphone : 514 255-5151 poste 6004
Site web : www.cancer.ca

Anciens combattants Canada

Anciens Combattants Canada offre des prestations de traitement et d'autres avantages liés à la santé des anciens combattants et de leurs survivants/personnes à charge.

Ces prestations comprennent les soins médicaux, chirurgicaux et dentaires, les prothèses, l'adaptation du domicile ainsi que des prestations supplémentaires incluant les frais de déplacement pour des examens ou des traitements, et d'autres avantages et services de santé communautaire.

Pour plus d'informations :
Anciens Combattants Canada
Ligne sans frais: 1 866 522-2122
Email: information@vac-acc.gc.ca
Site Web: http://www.veterans.gc.ca/fra

Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne

La Caisse de bienfaisance de la Marine royale du Canada (CBMRC) peut fournir une aide financière aux hommes et aux femmes qui servent ou ont servi au sein de la Marine, ainsi qu'aux personnes qui sont à leur charge.

L'aide peut être accordée sous forme de prêt ou de bourse, selon la situation. Les formulaires de demande sont distribués dans les bureaux du ministère des Anciens Combattants et dans les filiales de la Légion royale canadienne.

Pour plus d'informations :
Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne
C.P. 505, succursale « B »
Ottawa (Ontario) K1P 5P6
Téléphone : 1 613 236-8830
Ligne sans frais : 1 888 557-8777
Télécopieur : 1 613 236-8830
Courriel : info@rcnbf.ca
Site Web : http://www.rcnbf.ca/ (en anglais seulement)

Crédit d'impôt et déductions

Crédit d'impôt non remboursable pour frais médicaux
Fournit un crédit d'impôt non remboursable pour frais médicaux supérieurs à la moyenne. Les dépenses sont généralement admissibles à une déduction si directement liées à une condition médicale, y compris les médicaments sur ordonnance, les perruques et les prothèses.

Si vous avez une assurance privée, vous pouvez réclamer la partie que votre plan ne couvre pas, ainsi que les primes que vous payez. Le total des frais médicaux admissibles doit toujours dépasser 3 % du revenu familial pour donner droit à un crédit d'impôt.

Supplément remboursable pour frais médicaux
Crédit d'impôt remboursable pour les personnes à faible revenu d'emploi ayant des frais médicaux élevés. Les crédits d'impôt remboursables peuvent être utilisés afin de réduire à zéro le montant d'impôt que vous payez, et tout excédent peut être remboursé par le gouvernement.

Crédit d'impôt pour personnes handicapées
Crédit d'impôt non remboursable pour les personnes définies par l'Agence du revenu du Canada comme ayant «une déficience mentale ou physique grave et prolongée limitant de façon marquée la capacité d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne».

Ce crédit n'est pas disponible pour toutes personnes handicapées et n'est pas automatiquement accordé à celles recevant des prestations d'invalidité de la RRQ ou des prestations d'invalidité de l'assurance.

Si votre traitement médical n'est pas disponible à moins de 40 km et que vous devez vous déplacer pour vous faire soigner, vous pourriez être en mesure de réclamer le coût du transport public (par exemple taxi, autobus ou train) afin d'obtenir le traitement ailleurs.

Si le transport en commun n'est pas disponible, vous pouvez réclamer les frais de transport en voiture.

Si vous devez parcourir plus de 80 km pour le traitement, vous pouvez aussi être en mesure de réclamer le coût de vos repas et d'hébergement.

Vous pouvez également réclamer les frais de déplacement d'une personne vous accompagnant, à condition d'avoir l'attestation écrite d'un médecin certifiant que vous êtes incapable de vous déplacer par vous-même.

Pour plus d'informations :
Agence du revenu du Canada
Service en français : 1 800 959-7383